Nom commercial: KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.5. établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES celerol L 7101

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5 93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020 kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb info@umco.de

Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger

Mentions de danger (UE)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 **Autres dangers**

Nom commercial: KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0.1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

Ingrédients additionnels

N°	Dénomination de la	Dénomination de la substance			Indications complémentaires		
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Conce	ntration		%	
	Index / REACH						
1	Huile de base - non	spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole),	Contie	nt <3% d'extra	ait de		
	hydrotraités		DMSO	(IP 346).			
	64742-54-7	-	>=	50,00 - <	70,00	% en	
	265-157-1					poids	
	649-467-00-8						
	01-2119484627-25						
2	DESTILLATS LOURDS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ		Contient <3% d'extrait de				
			DMSO	(IP 346).			
	64742-52-5	-	>=	25,00 - <	50,00	% en	
	265-155-0					poids	
	649-465-00-7						
	01-2119467170-45						
3	Acides benzènesul	foniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels					
	de calcium						
	-	Skin Sens. 1B; H317	<	1,00		% en	
	939-603-7					poids	
1			i				
	-						

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'oculiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Brouillard d'eau; Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Oxydes métalliques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Mettre les personnes en sûreté. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l' équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Nom commercial: KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance							
	Voie d'exposition durée d'action effet			Valeur				
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de			-				
	calcium			939-603-7				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	25,00	mg/kg bw/day			
	dermale	à court terme (aiguë)	local	1,04	mg/cm²			
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35,26	mg/m³			

valeurs DNEL (consommateur)

	the state of the s							
N°	Dénomination de la subst	N° CAS / CE						
	Voie d'exposition durée d'action effet			Valeur				
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en C10-14, sels de							
	calcium							
	orale	(chronique) à long terme	systémique	2,50	mg/kg bw/day			
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,50	mg/kg bw/day			
	dermale	à court terme (aiguë)	local	0,518	mg/cm²			
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	8,70	mg/m³			

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance						
	compartiment écologique	Туре	Valeur				
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di	-alkyliques en C10-14, sels de	-				
	calcium		939-603-7				
	Eau	eau douce	0,10	mg/L			
	Eau	eau marine	0,10	mg/L			
	Eau	eau douce sédiment	45211,00	mg/kg			
	concerne : poids sec						
	Eau	eau marine sédiment	45211,00	mg/kg			
	concerne : poids sec						
	sol	-	36739,74	mg/kg			
	concerne : poids sec						
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000,00	mg/L			
	(317)						

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (partic.):

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Nom commercial: KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

caoutchouc nitrile

Temps de passage > 10 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
solide	
Etat	
pâte	
Couleur	
beige	
Odeur	
caractéristique	
рН	
non mesurable	
Source Fa	abricant
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Donnée non disponible.	
Température d'inflammation Donnée non disponible.	
Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité Le produit n'est pas inflammable	
Limites inférieure d'explosion Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Valeur <	0.001 hPa
Température de référence	20 °C
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

Donnée	non	disponible.
Domico	11011	alopoilible.

Densité	
Valeur	0,91 g/cm³
Température de référence	20 °C

Solubilité dans l'eau Remarque/s insoluble

Solubilité Donnée non disponible.

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE				
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a C10-14, sels de calcium	lkyliques en -		939-603-7				
log F			8					
Température de référence			20	°C				
Méthode		OCDE 107						
Source		ECHA						

Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tox	Toxicité orale aiguë							
N°	Dénomination de la substance		N° CA	S	N°	CE		
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a C10-14, sels de calcium	alkyliqu	ies en -		939	9-603-7		
DL5	0	>	10000	- 200	000	mg/kg de poids corporel		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		rat ECHA	4					

Toxi	cité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	alkyliques en -	•	939-603-7
DL5	0	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espé Méth		rat OCDE 402		
Soul	rce	ECHA		

Toxi	cité aiguë par inhalation				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	lkyliques en -		939-603-7	
	C10-14, sels de calcium				
CL5	0	>	1,9	mg/l	
Duré	ée d'exposition		4	h	
Etat	d'agrégation	Poussière/Brouillard			
Espé	èces	rat			
Méth	node	EPA OPP 81-3			
Sour	rce	ECHA			

Cori	Corrosion cutanée/irritation cutanée						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a C10-14, sels de calcium	lkyliques en -	939-603-7				
Espe	èces	lapin					
Méth	node	OCDE 404					
Soul	rce	ECHA					
Éval	luation	Non irritant					

Lési	Lésions oculaires graves/irritation oculaire					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE			
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	lkyliques en -	939-603-7			
	C10-14, sels de calcium					
Espé	èces	lapin				
Méth	node	OCDE 405				
Soul	rce	ECHA				
Éval	uation	Non irritant				

Sens	Sensibilisation respiratoire ou cutanée					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE			
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	lkyliques en -	939-603-7			
	C10-14, sels de calcium					
Voie	d'exposition	Peau				
Espè	èces	cobaye				
Méth	node	Buehler				
Sour	ce	ECHA				
Éval	uation	sensibilisant				

Mutagénicité sur les cellules germinales Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible.

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée						
N°	N° Dénomination de la substance N° CAS N° CE						
1	1 Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en - 939-603-7						
	C10-14, sels de calcium						
Voie	d'exposition	orale					
Espé	èces	rat					

Nom commercial: KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

Méthode	OECD 415
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des informations disponibles, les critères de
	classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxi	Toxicité sur les poissons (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE		
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	alkyliques en -		939-603-7		
	C10-14, sels de calcium					
LL50)	>	100	mg/l		
Duré	e d'exposition		96	h		
Espé	èces	Oncorhynchus mykiss				
Méth	node	OCDE 203				
Soul	rce	ECHA				

Toxicité sur les poissons (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les daphnies (aigüe)						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE			
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	lkyliques en -		939-603-7			
	C10-14, sels de calcium						
LE5	0	>	1000	mg/l			
Duré	ée d'exposition		48	h			
Espe	èces	Daphnia magna					
Méth	node	EPA OTS 797.1300					
Soul	rce	ECHA					

Toxicité pour les daphnies (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	icité pour les algues (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	lkyliques en -		939-603-7	
	C10-14, sels de calcium				
LE5	0	>	1000	mg/l	
Dure	ée d'exposition		96	h	
Espe	èces	Raphidocelis subcapitata			
Méth	node	EPA OTS 797.1050			
Sou	rce	ECHA			

Toxicité pour les algues (chronique) Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biod	dégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a C10-14, sels de calcium	lkyliques en -		939-603-7
Vale	ur		8	%
Duré	e		28	jour(s)
Méth	ode	OCDE 301 D		
Sour	ce	ECHA		
Évaluation		n'est pas biodégradable f	acilement	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Fact	Facteur de bioconcentration (FBC)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	1 Acides benzènesulfoniques, dérivés di-alkyliques en - 939-603-7		939-603-7		
	C10-14, sels de calcium	• •			
FBC			70,8		
Méthode		Calcul du modèle QSAR			
Source		ECHA			

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	Acides benzènesulfoniques, dérivés di-a	Ikyliques en	-		939-603-7	
	C10-14, sels de calcium					
log Pow				8		
Température de référence				20	°C	
Méthode		OCDE 107				
Source		ECHA				

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB				
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne			
	d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.			
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne			
	d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec			
	une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.			

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

_	
	Autres informations
	Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Nom commercial: KRONES celerol L 7101

Version actuelle: 1.0.5, établi le: 04.08.2023 Version remplacée: 1.0.4, établi le: 26.07.2022 Région: FR

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en viqueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760805